

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1610**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien supérieur de maintenance en informatique

Nouvel intitulé : Informaticien d'exploitation et de maintenance

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut pour la Promotion de l'Enseignement et du Conseil (IPREC)	Président Directeur Général du Conseil d'Administration de l'IPREC SA, Directeur IPREC

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255r Contrôle, essais, maintenance en électricité, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Technicien supérieur en maintenance micro informatique est un informaticien polyvalent, spécialiste de la micro et de la mini-informatique comme des techniques d'interconnexions.

Il gère et optimise l'organisation du parc informatique en préparant les déploiements et en assurant la maintenance de premier et second niveau.

Ses principales activités sont :

- Installer et mettre en service des matériels et des logiciels
- Assurer la prévention, l'entretien, le contrôle et le paramétrage des matériels et des programmes
- Localiser et diagnostiquer les pannes et les dysfonctionnements des matériels et des logiciels
- Appliquer les procédures de tests aux différents stades de l'intervention
- Collecter auprès de l'utilisateur les éléments d'information nécessaires au dépannage
- Conseiller et assister techniquement l'utilisateur

Les capacités attestées par le titre sont les suivantes : 1/ Disposer des connaissances techniques : Informatique, Bureautique, Réseaux, Maintenance.

2/ Appréhender les savoirs méthodologiques : Méthode de résolution et processus de traitement des incidents, établissement de diagnostics.

3/ Mettre en pratique les compétences professionnelles : assistance de l'utilisateur, intégration, déploiement, mise en réseaux, administration des parcs informatiques.

4/ Communiquer et travailler en équipe, être capable de s'adapter, être rigoureux et ponctuel.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Services informatiques aux entreprises.

Les emplois visés peuvent prendre les différentes appellations suivantes : - technicien supérieur de maintenance en informatique,

- assistant administrateur réseau,
- responsable micro et réseaux,
- information d'exploitation ou technicien de maintenance...

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1401 : Maintenance informatique et bureautique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le titre de Technicien Supérieur de Maintenance en Informatique est constitué de trois unités distinctes correspondant à 3 CCP et d'une composante transversale :

- Certificat de compétences Professionnelles n° I : Agent de Maintenance en Micro-Informatique

* Technologie informatique

* Systèmes d'exploitation des postes clients

* Informatique en entreprise

* Technique de recherche d'emplois

- Certificat de Compétences Professionnelles n° II : Technicien Support Informatique

* Relation technicien / client

* Assistance aux utilisateurs

- Certificat de Compétences Professionnelles n° III : Administrateur de machines en réseaux

* Technologies réseaux

* Gestion de serveurs

- Composante transversale :

* Anglais Technique

* Synthèse et examens

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		50% de professionnels externes
En contrat de professionnalisation	X		50% de professionnels externes
Par candidature individuelle	X		50% de professionnels externes
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X		50% de professionnels externes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technicien supérieur de maintenance en informatique'.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 9 janvier 1996 publié au Journal Officiel du 21 janvier 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Technicien supérieur de maintenance en électronique et informatique'.

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Technicien supérieur de maintenance en informatique'.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1996 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques :

67 bénéficiaires du titre par an.

Autres sources d'information :

Contact e-mail : iprec@iprec.fr

<http://www.iprec.fr>

Lieu(x) de certification :

IPREC 24 rue du Faubourg Poissonnière
75010 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Sites : Paris (75), Sevran (93), Bordeaux (33).

Historique de la certification :

Ancien libellé de la certification : - Technicien supérieur de maintenance en électronique et informatique (Arrêté du 09 janvier 1996 publié au Journal Officiel du 21 janvier 1996).

Certification suivante : Informaticien d'exploitation et de maintenance